



RÈGLEMENT

Édition & Date :

11e édition URBAN TRAIL de Noël à Romans — Samedi 5 Décembre 2026
(Départ des courses à 20h, départ Mini Urban Trail à 18h30).

Règlement :

L'Urban Trail comportera différentes épreuves : Mini Urban Trail et courses adultes.

- Une animation pour les enfants âgés de 7-10 ans.
- Une animation pour les enfants âgés de 11-14 ans.
- Une course de 6.1 km pour 62m de dénivelé positif, soit une boucle du parcours à réaliser.
- Une course de 12.2km pour 124m de dénivelé positif, soit une boucle à réaliser deux fois.

Les courses sont ouvertes à tous les athlètes, licenciés FFA 2026/2027 ou non, à partir de la catégorie cadet 1 (né avant le 01/01/2012).

La 2eme boucle est accessible uniquement si la premiere est effectuée en moins de 50 minutes.

Catégories :

Catégorie	Code	Année de naissance
Cadets H/F	CA	2010 – 2011
Juniors H/F	JU	2008 – 2009
Espoirs H/F	ES	2005 – 2007
Seniors H/F	SE	1993 – 2004
Masters 0 H/F	MO	1988 – 1992
Masters 1 H/F	M1	1983 – 1987
Masters 2 H/F	M2	1978 – 1982
Masters 3+ H/F	M3+	1977 et avant

Récompenses pour chaque épreuve (h/f) :

Le premier au scratch homme et femme.
Hors scratch, premier(e) de chaque catégorie h/f définis ci dessous :
CA-JU, ES-SE-MO, M1+

Matériel :

Lampe frontale fortement conseillée.

Départs et arrivées :

Le Samedi 5 décembre 2026.
• Départ Urban Trail à 20h, quai Ulysse-Chevalier (le long de la collégiale) à Romans-sur-Isère. Départ donné par vagues successives (sas de départ par vitesse de course).
• Départ Mini Urban Trail à 18h30, place Maurice-Faure à Romans-sur-Isère. Départ donné par tranches d'âge.

• Arrivées :

à partir de 20h20 place Maurice-Faure pour le 6,1 km ; à partir de 20h30 place Maurice-Faure pour le 12,2 km.

Itinéraire :

Épreuves d'environ 6,1 km et 12,2 km mesurées approximativement (conformes au règlement de la FFA). Routes goudronnées, chemins et escaliers dans le centre historique. Ravitaillement (solide + liquide) à l'arrivée.
Mini Urban Trail d'environ 500m et 1000m. Routes goudronnées, chemins et routes pavées dans le centre historique.

Inscriptions :

Inscriptions en ligne : du lundi 2 novembre au jeudi 3 décembre minuit sur www.ville-romans.fr ou earp.athle.com.
• Inscriptions sur place (place Maurice-Faure, Romans-sur-Isère) : le samedi 5 décembre de 15h à 19h.
• Les inscriptions seront closes à 19h le jour de l'épreuve. Course limitée à 1 500 participants. Pas d'inscription par téléphone ni par courrier.
• Les inscriptions Mini Urban Trail seront closes à 18h15 le jour j. Pas d'inscription par téléphone ni par courrier.

Droit d'inscription :

- Pour le parcours 6,1 km : 12 € en ligne / 20 € sur place.
- Pour le parcours 12,2 km : 15 € en ligne / 20 € sur place.
- Pour chaque inscription, 4 € seront reversés à AFM TELETHON.
- 1 € de frais sont prélevés par la plateforme de paiement en ligne.
- Transfert d'inscription non autorisé.
- Mini Urban Trail : 2 € en ligne / 5 € sur place entièrement reversés à AFM TELETHON

Retrait des dossards Urban Trail :

- La veille de l'épreuve : vendredi 4 décembre de 14h à 17h (sous la Canopée, place Jean-Jaurès 26100 Romans).
- Le jour de l'épreuve : samedi 5 décembre de 15h à 19h (place Maurice-Faure 26100 Romans).

Retrait des dossards Mini Urban Trail :

- La veille de l'épreuve : vendredi 4 décembre de 14h à 17h (sous la Canopée, place Jean-Jaurès 26100 Romans).
- Le jour de l'épreuve : samedi 5 décembre de 15h à 18h15 (place Maurice-Faure 26100 Romans).

Informations et résultats :

www.ville-romans.fr &
sur sites spécialisés.



RÈGLEMENT

Vestiaires - toilettes :

Toilettes à disposition des coureurs à l'arrivée, place Maurice-Faure. Possibilité de laisser des sacs sur place (sans surveillance) pendant la course.

Sécurité :

Assurée par un service médical (assistance d'un médecin), un organisme agréé de premiers secours et la Police Municipale.

Assurances :

Les participants licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Justificatifs :

- Pour les non-licenciés FFA : certificat « Parcours Prévention Santé » datant de moins de 3 mois (<https://pps.athle.fr/>).
- Pour les licenciés FFA 2026/2027 : carte / attestation de licence.
- Pour les mineurs : attestation parentale.

Droits à l'image :

Chaque participant autorise la Ville de Romans, l'EARP ou leurs partenaires à exploiter directement ou sous forme dérivée les photographies ou vidéos prises durant l'épreuve.

Environnement :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement (poubelles mises à disposition). Tout manquement entraînera la disqualification.

Abandon :

Tout abandon doit être notifié au poste de signaleurs le plus proche et le dossard remis aux organisateurs à l'arrivée.

Acceptation du règlement :

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

